

Télécharger un livre numérique FAQ

Prêts - Retours

Combien de temps dure le prêt de livre numérique ?

La BM de Dijon a fixé la période de prêt à 28 jours.

Combien de livres puis-je emprunter et réserver au total ?

La BM de Dijon a fixé la limite d'emprunts à 18 documents dans un mois calendaire avec 5 emprunts possibles simultanément. Le nombre de réservations est fixé à 3.

Bibenligne me dit que j'ai une réservation maintenant disponible pour le prêt. Pourtant, je n'arrive pas à télécharger le titre.

Assurez-vous que votre limite de prêts n'est pas atteinte avant de télécharger une réservation maintenant disponible pour le prêt. Si c'est le cas, veuillez retourner un emprunt dans votre application de lecture pour pouvoir effectuer un nouvel emprunt.

Pourquoi dois-je attendre qu'un exemplaire soit disponible pour l'emprunter ? Puisque c'est un fichier numérique, ne pourriez-vous pas le prêter à plusieurs usagers en même temps ?

Pour des motifs techniques et juridiques, les droits de diffusion des livres numériques dans les bibliothèques sont similaires à certains égards à celui du livre imprimé. Les ententes de diffusion avec certains éditeurs prévoient qu'un seul exemplaire du livre peut être prêté à la fois.

Puis-je emprunter un livre à distance, ou faut-il que je sois à la bibliothèque ?

Bibenligne a été conçu pour permettre l'emprunt à distance 24h/24. Il n'est pas nécessaire de vous rendre à votre bibliothèque pour emprunter des livres numériques.

Puis-je emprunter des livres numériques lorsque je suis à l'extérieur du pays ?

Oui. Vous pouvez télécharger les livres de Bibenligne partout dans le monde.

Puis-je emprunter un livre numérique directement sur ma liseuse ?

Les liseuses ne sont pas conçues pour permettre directement l'emprunt des livres numériques. Pour ajouter des livres numériques empruntés à votre liseuse, vous devez d'abord ouvrir le livre numérique dans une application sur votre ordinateur, puis le transférer sur votre liseuse.

Puis-je emprunter des livres numériques directement à partir du logiciel Adobe Digital Editions ?

Il n'est pas possible d'emprunter des livres numériques à partir d'Adobe Digital Editions. Vous devez accéder à Bibenligne pour effectuer le prêt, puis ouvrir le fichier téléchargé dans Adobe Digital Editions.

Dois-je être connecté à Internet pour lire un livre numérique ?

Non. Une fois le livre téléchargé sur votre appareil de lecture, vous pouvez le lire sans aucune connexion Internet.

Qu'est-ce qu'un livre « chronodégradable » ?

Un livre numérique est dit chronodégradable lorsqu'il se désactive automatiquement après la durée du prêt. Le livre ne s'efface pas de l'appareil : il y demeure, mais il est impossible de lire. Tous les livres de la BM de Dijon sont chronodégradables.

Si je n'ai pas fini un livre numérique à l'échéance du prêt, puis-je le prolonger ?

Oui, une seule fois et à condition qu'il n'y ait pas de réservation sur le titre.

J'ai attendu la date et l'heure d'échéance d'un livre qui était emprunté, mais quand j'ai voulu l'emprunter à mon tour, il n'était pas disponible. Pourquoi ?

S'il s'agit d'un livre à succès, il se peut qu'il ait été emprunté par un usager plus rapide que vous !

J'ai téléchargé deux fois un livre numérique et il apparaît maintenant en double dans ma bibliothèque. Ces deux exemplaires comptent-ils pour deux prêts ?

Non. Bien que le titre puisse être ajouté plusieurs fois à votre bibliothèque, un seul prêt est comptabilisé. Pour retirer les exemplaires en double, il suffit d'utiliser la fonction Supprimer de votre appareil ou application de lecture pour effacer les exemplaires non désirés.

Puis-je retourner un livre avant l'échéance ?

Oui. Le retour doit être effectué depuis la bibliothèque de votre support

Dois-je retourner mes documents ?

Non. Le retour de vos livres numériques se fait automatiquement au bout de 28 jours. Vous n'avez pas besoin de le retourner manuellement. Néanmoins, un retour anticipé est souhaité lorsque vous avez terminé votre lecture afin qu'un autre usager puisse en profiter.

Comment retourner un livre numérique ?

Le retour des ouvrages se fait depuis le logiciel ayant servi à emprunter le document (Reader for PC/Mac ou Adobe Digital Editions) ou depuis l'application Bluefire Reader si vous avez emprunté votre livre sur un smartphone ou une tablette. Aucun retour ne peut se réaliser depuis Bibenligne.

J'ai supprimé mon livre numérique de mon appareil, mais dans mon dossier, le prêt apparaît toujours comme actif. Comment puis-je le retourner ?

Il faut faire une distinction entre les fonctions Supprimer et Retourner un livre. La suppression efface le livre de votre appareil, mais ne le retourne pas à la BM de Dijon. Il continue donc d'apparaître comme un emprunt actif dans votre dossier, et vous pouvez à tout moment le télécharger à nouveau jusqu'à la fin de la période de prêt. Si vous avez supprimé un livre et que vous désirez le retourner, vous devez le télécharger à nouveau à partir de votre dossier, puis le retourner à partir de votre appareil ou application de lecture.

Pourquoi ne puis-je pas retourner un livre numérique à partir de mon dossier Bibenligne ?

Pour des motifs techniques, le retour doit s'effectuer à partir d'un appareil autorisé avec votre identifiant Adobe.

La BM de Dijon peut-elle retourner un livre numérique pour moi ?

Non. Pour des motifs techniques, le retour doit s'effectuer à partir d'un appareil autorisé avec votre identifiant Adobe.

Y-a-t'il des pénalités de retard avec Bibenligne ?

Non. Il n'est pas possible d'être en retard puisque le retour des livres est automatique au bout de 28 jours.

J'ai rendu mon livre depuis le logiciel mais il est encore présent sur ma liseuse. Est-ce normal ?

Oui. Le fichier est toujours présent dans la liseuse mais vous ne pouvez pas le lire. Il faut donc le supprimer en branchant votre liseuse sur un ordinateur.